

Informations pratiques- Septembre 2022

mardi 13 juillet 2021, par [RespRestauration](#) (Date de rédaction antérieure : 31 août 2020).

Le restaurant scolaire du lycée vous accueillera dès le **jeudi 01 Septembre 2022**.

Informations pratiques à destination des lycéens :

Les élèves pré-inscrits demi-pensionnaires pourront déjeuner librement durant les deux premières semaines de septembre. Le choix du forfait et des jours se fera lorsque l'emploi du temps sera définitif ; un imprimé sera remis afin de préciser le type de forfait (3,4 ou 5 jours) et les jours retenus.

Si l'inscription n'est pas confirmée, l'élève devra rendre son badge et régler les repas consommés au tarif de 4.00€/repas.

Etudiants et apprentis :

Les étudiants et apprentis ont la possibilité de déjeuner en créditant un badge d'accès par chèque ou espèces au bureau de l'intendance (10 repas minimum soit 40.00€) ou en achetant une carte jetable au distributeur prévu à cet effet.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter le règlement du service de restauration (rubrique *Restauration* du site) ou contacter le service intendance du lycée.